

Circulaire N° **2537** /MENET-FP/DPFC
du **05 SEPT 2018**

LE MINISTRE

à

-Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux et
Départementaux de l'Éducation Nationale, de
l'Enseignement Technique et de la Formation
Professionnelle
(pour information et suivi)

-Mesdames et Messieurs les Chefs des Antennes de la
Pédagogie et de la Formation Continue
(pour information et exécution)

-Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements
publics et privés de l'Enseignement Secondaire
(pour exécution)

-Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Enseignement Préscolaire et Primaire
(pour exécution)

-Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
publiques et privées de l'Enseignement Préscolaire et
Primaire *(pour exécution)*.

**Objet : Formats des évaluations
des apprentissages.**

Pour l'année scolaire 2018-2019, les évaluations des apprentissages seront administrées conformément aux formats d'évaluations issus du recadrage des programmes éducatifs.

Les Directeurs Régionaux de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle sont chargés de veiller au strict respect de ces dispositions.


LE MINISTRE
Kandia CAMARA